

EXTENSION DES ZONES INONDABLES **L'association pour la Protection des intérêts** **des Ennevelinois sera créée mardi**



L'assemblée générale constitutive de l'Association de protection des intérêts des Ennevelinois aura lieu le mardi 4 décembre, à 19 h 30, à la salle des fêtes. C'est à la suite d'une réunion publique organisée par la municipalité pour informer les habitants d'une décision préfectorale visant à étendre les zones inondables que des Ennevelinois ont décidé de se mobiliser.

Dans un document distribué aux résidents, les fondateurs de l'association ont souhaité mobiliser tous ceux qui détiennent, à Ennevelin, un terrain ou une habitation et qui seront confrontés à une dévalorisation de leur bien ou à des difficultés, ou impossibilités, d'extension de leur maison.

Si les riverains de la Marque sont concernés aujourd'hui, rien ne dit que demain ça ne sera pas l'ensemble du village, s'inquiète Régis Warocquier, un des initiateurs du projet qui, avec Anne Seillé-Moreaux et Gauthier Dumoulin, peuvent déjà compter sur le soutien de 85 familles. « C'est 10 % des foyers du village. Lors de la réunion publique organisée par la municipalité (notre édition du 9 novembre), beaucoup de gens se sont interrogés. Ils ont bien compris le problème mais au-delà des réactions, ce que nous cherchons à faire, c'est fédérer les énergies au sein d'une association pour agir de façon constructive. » « Ce qui nous arrive aujourd'hui peut s'étendre demain et le niveau de la crue être revu à la hausse par les services de l'Équipement, craignent les trois protestataires. Demain, tout le monde risque d'être concerné. C'est pour ça qu'il faut que le village s'unisse et se batte pour tout le monde. » Rappelons que la municipalité qui avait « bouclé » son plan local d'urbanisme (PLU) il y a plus d'un an s'est heurtée, au début 2007, à de nouvelles directives émanant de la DDE qui étendent le périmètre des zones inondables. De nouvelles zones à aléa faible, moyen ou fort ont été définies, en prenant en compte une possible crue centennale de la Marque et en retenant l'hypothèse la plus défavorable avec, pour conséquences, de limiter ou de rendre impossible les constructions dans certains secteurs. Si tout ou partie des rues Verte, Ferry, Jaurès, le Zequeil, la ferme Saint-Waast, Rémomprez, sont concernés, les arguments des Ennevelinois s'appuyant sur les constatations faites sur le terrain lors des débordements de 2000, n'ont pas été retenues. Pourtant, a plaidé le maire, Michel Dupont, « Ennevelin est plat et en cas de crue, ces inondations auraient dû être plus fortes », tout en citant l'exemple de la ferme de la rue de la Bossche, située en zone de risque moyen à fort alors qu'elle est bâtie sur une butte... « Il y a aussi des conséquences en terme de moins-value immobilière, de perte de valeur en terme d'imposition locale, d'assurances, s'inquiète Anne Seillé. Sans compter d'autres conséquences qu'on n'imagine pas encore ».

Quid, par exemple, de l'orientation du PLU prévoyant un développement recentré sur le bourg ? Quelles conséquences pour les hameaux ? Pour les créateurs de l'association, les règles du jeu sont faussées (un résident de la rue Verte ne voit-il pas passer la limite de zone à risque au beau milieu de sa salle de séjour...) D'où leur volonté de contester la décision de l'État qui veut faire prévaloir le principe de précaution à partir d'un document de travail provisoire alors que l'officiel, le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI), ne devrait pas être opérationnel avant 2012. • J. B.

